

Prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Un guide à l'attention des Emprunteurs et des Bénéficiaires du financement du FIDA



Investir dans les populations rurales



Prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Un guide à l'attention des Emprunteurs et des Bénéficiaires du financement du FIDA

Objet

Le présent guide a pour objectif d'aider les Emprunteurs et les Bénéficiaires de financement du FIDA à comprendre les exigences de la politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles. Ce guide est destiné à tout le personnel des partenaires d'exécution.



IFAD/Marco Salustro

Le FIDA se consacre à donner aux populations rurales pauvres les moyens de transformer les économies rurales et à promouvoir la prospérité, la sécurité alimentaire et la résilience. Cet important mandat, ancré dans les principes d'intégrité, de professionnalisme, de culture du résultat et de respect de la dignité de chacun, s'accompagne d'un engagement tout aussi important envers les normes déontologiques les plus exigeantes. C'est dans cet esprit que le FIDA a adopté une politique de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles dans ses activités et opérations.



LES VALEURS FONDAMENTALES DU FIDA

Respect

Respect pour la diversité, la justice et l'inclusion.

Culture du résultat

Excellence en vue d'atteindre les objectifs des projets.

Professionnalisme

Recours aux aptitudes et aux compétences les plus appropriées, aux approches novatrices et à la persévérance.

Intégrité

Honnêteté, engagement, transparence.

Les actes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles constituent une grave violation de confiance à l'égard des personnes que le FIDA se propose d'assister. Ils peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour les victimes, leur famille et les communautés concernées. Enfin, ils peuvent aussi nuire à la réputation du FIDA et à celle de tous les acteurs impliqués dans le développement rural.

Dans ce bref guide, nous examinerons les politiques, mécanismes et obligations qui affectent directement la manière dont le personnel, les consultants et les partenaires des opérations et

activités financées par le FIDA, et comment ceux-ci doivent agir pour prévenir et signaler les allégations de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le FIDA s'efforce de mettre en place, dans ses activités et opérations, un environnement de travail sûr, dénué de harcèlement, y compris de nature sexuelle, et exempt d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ces principes sont énoncés dans la politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui s'applique à toutes les opérations et activités financées par le FIDA. Le FIDA ne tolère aucun acte de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le cadre des activités qu'il finance, et exige des Emprunteurs



DÉFINITIONS-CLÉS

Le harcèlement sexuel, c'est...

"...toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles, ou tout autre comportement verbal, non verbal ou physique à connotation sexuelle, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, modifie ou est présenté comme une condition d'emploi, ou crée sur le lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation."

L'exploitation sexuelle, c'est...

"...tirer un avantage pécuniaire, social ou politique de rapports sexuels"

L'atteinte sexuelle, c'est...

"...tout contact de nature sexuelle commis avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'un tel acte."

et des Bénéficiaires de financement du FIDA des mesures opportunes et appropriées, satisfaisantes pour le Fonds, pour répondre aux allégations. Tous les Emprunteurs et Bénéficiaires doivent s'assurer qu'ils respectent pleinement cette politique dans toutes les opérations financées par le FIDA.

[La politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles](#) définit les obligations du personnel du FIDA et des personnes titulaires d'un contrat de travail avec le Fonds en matière de harcèlement sexuel ainsi que d'exploitation et d'atteintes sexuelles et fixe les règles, les procédures et la démarche du FIDA pour ce qui est de prévenir et de réprimer ces actes.



← Politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles



Les organisations des Nations Unies, y compris le FIDA, interdisent les comportements tels que:

- Activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans. Il n'y a pas d'exceptions.
- Rapports sexuels en échange d'argent, d'emploi, de traitement préférentiel, de biens ou de services, et tout acte visant à humilier, avilir ou exploiter sexuellement.
- Sollicitation ou recherche de prostitution.
- Rapports sexuels avec un adulte consentant lorsque la relation est marquée par une dynamique de pouvoir intrinsèquement inégale.



← Il n'y a pas d'excuse

Obligations – Emprunteurs et Bénéficiaires de financement du FIDA

La politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles a été pleinement intégrée dans les [Conditions générales applicables au financement du développement agricole](#).



← Conditions générales applicables au financement du développement agricole



IFAD/Petterik Wiggers

Dans la pratique, cela signifie que les projets doivent être exécutés conformément aux dispositions de la politique du FIDA. La politique peut être mise à jour périodiquement.

Parmi les obligations des Emprunteurs et des Bénéficiaires de financement du FIDA, les plus importantes sont:

1. Informer rapidement le FIDA de l'existence d'une allégation reçue ou d'un cas suspect.

2. Prendre des mesures appropriées

3. Informer le FIDA des résultats des mesures prises concernant une allégation de harcèlement, d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçue dans le cadre d'une opération ou d'une activité financée par le FIDA.

Le non-respect de ces mesures peut entraîner la suspension, en partie ou en totalité, du droit de l'Emprunteur / Bénéficiaire de solliciter des retraits de compte de prêt ou de don.



Achats déontologiques

La politique du FIDA en matière de harcèlement, d'exploitation et d'atteintes sexuelles s'étend aux entreprises contractantes et aux fournisseurs des projets et programmes financés par le FIDA. Les projets doivent effectuer des vérifications des antécédents des consultants potentiels et inclure un formulaire d'auto-déclaration d'infractions sexuelles dans le contrat.

Plus de détails se trouvent dans les [Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets](#) et dans le [Manuel de passation des marchés y relatif](#).



← Directives pour la passation des marchés relatifs au projet



← Manuel de passation des marchés



Une approche centrée sur la victime

Le FIDA promeut une approche centrée sur les victimes en matière de prévention, d'atténuation et de réponse au harcèlement, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La protection des survivants, l'importance de la confidentialité dans le traitement des allégations et le respect des souhaits et des besoins des survivants sont au cœur de cette approche.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets financés par le FIDA doivent adopter une approche proactive pour identifier les centres de santé, les cliniques et les services juridiques locaux où les victimes de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent recevoir le soutien dont elles ont besoin. L'évaluation des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles est intégrée dans les opérations du FIDA, de la conception à la mise en œuvre jusqu'à la supervision.

Des indicateurs de risque spécifiques sont suivis tout au long du cycle du projet et communiqués pendant la supervision, en particulier à travers les [procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA \(SECAP\)](#).



← Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (SECAP)



PAS DE TOLÉRANCE

Le FIDA ne tolère pas les actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Son engagement comprend:

- *Faciliter le signalement du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et garantir une réponse rapide et efficace aux allégations, notamment via des enquêtes objectives et opportunes.*
- *Protéger les parties déclarantes qui agissent de bonne foi contre les représailles.*
- *Prévenir le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes grâce à des activités telles que la sensibilisation, la vérification des antécédents et la conception de projets appropriés.*

Passez à l'action!

Le FIDA a désigné du personnel pour agir en tant que responsables en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans chaque région afin de promouvoir la politique de non-tolérance du FIDA et de sensibiliser les partenaires de projet et le personnel d'exécution. Ces membres du personnel servent également de points de contact pour signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles en toute confidentialité. Les responsables pour l'exploitation et les atteintes sexuelles travaillent en étroite collaboration avec le Bureau de la déontologie du FIDA. La lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles est une responsabilité partagée.

Nous avons tous un rôle à jouer pour garantir un environnement de travail sûr et pour protéger les communautés que nous servons.

Si vous avez des questions ou avez besoin de conseils, ou souhaitez savoir qui est votre responsable en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, veuillez contacter le Bureau de la déontologie. Ensemble, nous pouvons lutter contre le fléau de l'inconduite sexuelle.



Pour nous contacter

Bureau de la déontologie

Via Paolo di Dono, 44

00142 Rome Italy

Assistance téléphonique: +39 06 5459 2525

Téléphone portable (avec WhatsApp):

+39 338 738 0924

ethicsoffice@ifad.org

[intranet/divisions/eth](#)

Décembre 2020

